

COUPON A RENDRE IMPERATIVEMENT AVANT LE VENDREDI 21 DECEMBRE 2018

Tout enfant fréquentant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et la Garderie doit être obligatoirement inscrit. Permanence dans le hall de l'école le Mercredi 19 Décembre 2018 de 8h30 à 9h00

Mois de Janvier 2019
Exemplaire famille

NOM	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	M	J	V
Prénom	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30	31	1
Classe																				
Cantine																				
TAP ou sieste																				
Garderie Matin																				
Garderie Soir																				
Accueil Post-scolaire 16h – 16h30																				

Exemplaire à RETOURNER A LA MAIRIE avant le VENDREDI 21 DÉCEMBRE 2018 accompagné du règlement

NOM	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	M	J	V
Prénom	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30	31	1
Classe																				
Cantine																				
TAP ou sieste																				
Garderie Matin																				
Garderie Soir																				
Accueil Post-scolaire 16h – 16h30																				

Mois de Janvier 2019

Nombre de repas x 3,31 euros =

Régularisation de repas :